

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 02 2021 18H00
VISIO CONFERENCE

En présentiel :

Jean-Pierre LARGUIER, Benoit GILGENMANN, Christine BOSONE, Christian BONFILS, Sylvie LAFFONT

A distance :

Florence MASSON REGNAULT, Cheli ALBERCA BUSATO, Jean-Claude RAYNAUD, Mireille MEFFRE, Patrick IBANEY, Olivia GAZZANO, Nadia EL MAHSANI, Jean-Claude FROGER, Michel ISNARD, Caroline POMARES-GOMEZ Nadia EL MAHSANI

Monsieur le Maire en introduction informe le conseil municipal des derniers échanges avec le Préfet sur la situation sanitaire du Vaucluse et les mesures prises par le département.

Le Vaucluse baisse son taux d'incidence, les hospitalisations et personnes en réanimation sont sur un plateau haut. Il faut rester vigilants malgré les chiffres encourageants.

Monsieur le MAIRE détaille les investissements possibles sur les années 2021 2022 et 2023 grâce au plan de relance de l'état. De nombreuses aides sont renforcées (DSIL et DETR de l'état, CDST du département et FRAT de la région) notamment dans la rénovation énergétique, la mise aux normes des bâtiments communaux, la sécurité des entrées de ville, et le déploiement du numérique dans l'enseignement.

Le total de l'investissement sur 3 ans pourrait être de 1 325 000€ pour des aides pouvant atteindre 968 500€ soit une dépense nette pour la commune de 356 500€ qui ferait l'objet d'un emprunt puisque les taux d'intérêts sont au plus bas.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à la majorité la demande d'aide pour la rénovation et mise aux normes des bâtiments communaux auprès de l'état dans le cadre de la DETR avec une abstention concernant la rénovation de la façade des ateliers.

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité le projet du numérique à l'école (classe primaire) Pour des tableaux TBI (connectés et interactifs) et ressources informatiques soit un investissement de 15720€ subvention de 10660€ de l'état.

Concernant la délibération de demande de subvention à l'agence de l'eau et au département pour la réhabilitation de la station d'épuration le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter cette délibération après le choix du maître d'œuvre afin de monter le dossier de demande d'aide avec un technicien. Il demande à Monsieur le Maire d'écrire aux organismes financiers afin de pouvoir inclure les frais de maîtrise d'œuvre dans l'aide même si le contrat a eu lieu avant la décision de subvention. Les cabinets interrogés sous une mise en concurrence ont jusqu'au 17 mars pour répondre.

Quelques élus se demandent vu la période propice aux aides de l'état, d'inclure d'autres projets comme l'aménagement de la place de l'aire de la croix. Monsieur le Maire répond que pour avoir le maximum d'aide il convient de privilégier les domaines prioritaires pour le gouvernement afin d'être sûr d'être sélectionné pour les aides de l'état. Bien-sûr tous les projets prévus dans cette mandature seront engagés.

Concernant l'enfouissement des câbles, par ORANGE qui a sous-traité avec les entreprises TEYSSIER et MISSOLIN devrait bientôt commencer. A ce sujet des élus habitant l'intérieur du village interviennent pour informer Mr le maire que la société AXIONE qui a la charge d'installer la fibre fait

un travail déplorable, ne respecte pas les réponses négatives des propriétaires et demandent dans leur contrat une servitude de 25 ans. Mr le Maire a déjà pris contact avec le responsable qui lui a dit être dans le droit et cité des articles de loi lui permettant d'agir. Toutefois le Maire et son adjoint iront à leur rencontre ce vendredi pour leur rappeler que le centre ancien du village est protégé et qu'il faut respecter la mise en place discrète de tous ces fils (sous les génoises).

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité, l'achat d'une caméra mobile pour la surveillance des points de collecte des déchets et des panneaux précisant le risque d'être filmés., déclaration faite en Préfecture. Il APPROUVE également l'achat d'un RADAR PEDAGOGIQUE pour les entrées de village.

En raison d'un avis favorable de l'ensemble des riverains de la rue G. BONNEFOY rue d'ORANGE, et du chemin de ST GAYAN monsieur le Maire a pris un arrêté pour mettre ces 2 axes à 30 à l'heure, les panneaux seront bientôt installés. Une discussion est entamée sur l'intérêt des panneaux d'une part sur un périmètre plus important d'autre part. Monsieur le Maire indique que ce sera une réflexion lors d'une réunion de la commission des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité, la convention avec l'intercommunalité pour une mutualisation de récupération des chiens errants.

Après concertation avec les riverains de la VIGNE DE PAUL et du parking des pins, le CITY STADE de petite taille, s'installera entre la caserne des pompiers et le parking des pins (2 arbres seront enlevés et 3 seront replantés). La proximité des écoles reste un bon choix pour une utilisation maximale.

Monsieur BONFILS présente un projet de l'ONF (office national des forêts) qui propose de marquer la limitation de la forêt communale avec les parcelles de forêts privées. La forêt communale représente 40 hectares et est positionnée sur la crête de Cheval long, le coût de ce marquage est de 2000€ LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'inscription de cette dépense au budget. Monsieur BONFILS informe également qu'une prochaine coupe de bois pourra être envisagée : si des habitants sont intéressés il faudra venir en Mairie (il y a déjà une liste d'attente, venir confirmer).

Monsieur le Maire relate les dossiers en cours : des devis sont en attente pour la création d'un local place des Barrys, l'agrandissement de la protection d'un point de collecte chemin de la Jacquette, le nettoyage des terrains de tennis.

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité la mise en sécurité de la départementale 23 traversant la commune du Rondpoint de la Zone artisanale au Rondpoint de la Mairie, il sera étudié, la sécurité des piétons, l'écoulement des eaux pluviales, l'enfouissement des lignes. UNE DEMANDE DE MISSION TECHNIQUE AUPRES DU DEPARTEMENT SERA FAITE.

Monsieur le Maire félicite les bénévoles qui travaillent sur la réhabilitation des sources.

Un tour de « TABLE »::des remarques sur la propreté du village, une bonne nouvelle concernant une première expertise de la toiture de l'église (CAUE), La Chapelle ST ROCH appartenant au Diocèse va faire l'objet d'une expertise très prochainement les messes sont de nouveaux célébrées à l'église, information sur des aides pour le matériel de cantine, vérifier les besoins.

La séance est levée à 20H15 La prochaine réunion prévue le 18 mars sera à nouveau en VISIO CONFERENCE

AFFICHÉ A SABLET
DU: 19/02/2021
AU: 19/03/2021